

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal réuni, en séance publique, en Mairie **le vendredi 16 novembre**, à 19 Heures 00,

PRESENTS : Mme BERNARD Françoise, Mme MONIER Isabelle, M. COUEIGNAS Jacques, M. TROIS-VALETS Gilles, M. PLASSE Yves, M. SERRE Pascal, M. DUZELIER Cédric

ABSENTS : M. CHAMBON Jean Pierre, Mme AUPETITALLOT Valérie

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MONIER Isabelle

a pris les décisions suivantes :

1) Approbation du dernier compte rendu

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du 7 septembre 2018

2) Assurance des risques statutaires

Le contrat pour l'assurance des traitements du personnel en cas d'absence avec SOFAXIS arrive à échéance le 31 décembre 2018. Après étude des propositions du Centre de Gestion et de GROUPAMA, le Conseil Municipal décide de retenir, au 1^{er} janvier 2019, l'offre de GROUPAMA, à savoir, pour une franchise à 10 jours ;

- Agents CNRACL au taux de 6,50 % ;
- Agents IRCANTEC au taux de 0,90 %.

3) PLUI Billom Communauté : débat sur le PADD/zonage/OAP

Sur invitation de Madame le Maire, le conseil municipal a débattu des orientations générales et des ajustements apportés au Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Des remarques sont apportées notamment sur la mise à jour dans le document que la Commune est en totale conformité, avec la construction de la nouvelle station d'épuration mise en service en 2018 et la réfection de ses réseaux, dont l'ensemble est en séparatif.

Egalement, suite à la présentation du projet de zonage et les Orientations

d'Aménagement et de Programmation, le Conseil émet les remarques suivantes :

- le plan utilisé est à remettre à jour, il est ancien et obsolète (le hangar de M. PLASSE sous Vassel, l'ancienne gare et le pigeonnier au rond-point sont à supprimer, le cimetière, le carrefour du Pan Bas et la station d'épuration à indiquer)
- le plan est illisible, les indications sont trop petites.
- des erreurs existent, des parcelles déjà construites ne sont pas matérialisés en rose (constructibles) : propriété de M. CLIDIÈRE, de Mme COUDIGNAT
- concernant le principe de réciprocité sur les hangars agricoles, le hangar de M. DUZELIER vers l'école n'est pas indiqué.

Le projet Limagrain est matérialisé sur le plan ; pour l'instant, il est souhaitable de l'indiquer.

4) Budget Annexe Assainissement

- **Vote d'une décision modificative pour le paiement de la prestation annuelle du SATESE :**

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
011	622				Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	279,00

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
70	70611				Redevance d'assainissement collectif	279,00

➤ **Dissolution du budget annexe assainissement**

Suite à l'adhésion de la Commune au SIAREC le 1er janvier 2019, le Conseil Municipal approuve au 31 décembre prochain la dissolution du budget annexe du service de l'assainissement collectif et autorise Madame le Maire à procéder à toute opération nécessaire à la clôture de ce budget.

➤ **Désignation des délégués au SIAREC**

Ce point est rajouté à l'ordre du jour, avec l'accord des élus.

Sont désignés :

* **titulaire** : Monsieur Yves PLASSE

* **suppléant** : Madame Isabelle MONIER

5) Contrat de contrôle des poteaux d'incendie

Au 1er janvier 2019, les élus décident de renouveler le contrat avec la SEMERAP pour un coût de 34,75 € HT par poteau (la commune en compte 8), avec une fréquence de contrôle tous les 2 ans, imposée à minima par le Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI) en vigueur depuis le 16 janvier 2017. Il serait souhaitable que lors du passage annuel, la mairie soit informée.

6) Conditions de location de la salle des fêtes

Les travaux de construction de la cuisine satellite pour le SIBOVA à la salle des fêtes sont bientôt terminés et la salle peut être remise à la location à compter du 1er janvier 2019.

Le Conseil Municipal décide de revoir les tarifs en tenant compte du fait que les locaux doivent être bien propres pour l'accueil des scolaires le lundi midi et que l'agent technique sera amené à refaire le nettoyage après le passage des locataires.

A l'unanimité, une augmentation de 40 € est votée pour les nouvelles locations signées à compter du 1er janvier 2019, à savoir :

- Tarif de location pour les résidents à VASSEL (résidence principale et secondaire) : **160 €**
- Tarif de location pour les extérieurs : **320 €**
- Montant des 2 chèques de caution : **450 € et 180 €.**

L'accès à la cuisine satellite sera interdit aux locataires de la salle.

Pour le prochain vide-grenier, l'association devra veiller à rendre la salle propre pour le lundi matin et que le chapiteau soit démonté pour un accès libre. Egalement à la demande de M. TROIS-VALETS, lors de la délivrance de l'arrêté de circulation, le stationnement d'exposants devant l'église sera interdit afin de laisser le passage libre aux visiteurs de l'exposition installée dans l'église.

7) Logement communal 4 chemin de l'Ecole

Pour information, les locataires ont déposé un préavis de départ et l'état des lieux aura lieu samedi 24 novembre à 9 h 00. Le Conseil Municipal décide de faire appel aux services de Maître Braconnier, huissier de justice pour réaliser l'état des lieux et remettre une sommation de payer concernant les loyers encore dus.

Une première candidature a été déposée en mairie et est étudiée par le Conseil Municipal, qui souhaite privilégier pour ce logement T4 une famille avec 3 enfants. Le RPI Bouzel/Vassel étant en perte d'effectif, l'accueil d'enfants en âge d'être scolarisés semble judicieux. Les revenus de cette personne semblent également un peu justes pour assumer un loyer de 666 € hors charges.

Des travaux de rénovation du logement seront à prévoir avant remise à la location. Une publicité sera faite pour informer l'ensemble de la population.

Une garantie type Locapass sera demandée au prochain locataire pour le paiement des loyers.

8) Révision des listes électorales : mise en place de la Commission de Contrôle

Au 1^{er} janvier 2019, une commission de contrôle sera mise en place composée d'un conseiller municipal, d'un délégué de l'administration et d'un délégué du TGI.

Avec leur accord, seront proposés à la Préfecture pour siéger :

- Monsieur DUZELIER Cédric, membre titulaire ;
- Monsieur TROIS-VALETS Gilles, membre suppléant.

Les autres délégués déjà nommés seront repropoés, à savoir Madame Jeanne BATISSE, déléguée de l'administration et Monsieur Nicolas JAFFEUX, délégué du TGI.

9) Vœu contre la hausse des carburants

Sur proposition de l'Association des Maires Ruraux de France, l'Assemblée délibère afin de demander une réduction des frais de carburants pour les habitants de la commune, cela afin d'avoir une évolution différenciée des prix de l'essence entre les zones rurales et les autres.

Départ de M. DUZELIER à 21 h 35.

10) Courrier du Préfet

Par courrier du 12 novembre 2018, Monsieur le Préfet a accepté la démission de M. SERRE de ses fonctions d'adjoint au maire. Il souhaite conserver son mandat de conseiller municipal.

11) Divers

Plantation des haies à la station d'épuration : Elle aura lieu le lundi 10 décembre 2018 à 14 h 00, avec la participation des enfants de l'école de Vassel.

Plantation du tilleul : avec le don de 100 € de Mme MORSCHECK et M. GOURRI à l'occasion de leur union, un tilleul a été planté. La Commune les remercie.

Plaques pour le centenaire du marronnier de la Place de la Mairie et le Tilleul du Bicentenaire de la Révolution à côté de la salle polyvalente : un devis sera demandé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50.

Fait à VASSEL, le 27 novembre 2018.

Le Maire,